

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 130017 du 11 janvier 2013 portant modification de la décision n° DSNA/D 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation interne de la direction des opérations de la DSNA (direction des services de la navigation aérienne, direction des opérations)

NOR : DEVA1303206S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation interne de la direction des opérations à la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du directeur des services de la navigation aérienne en date du 12 décembre 2012,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 11 de la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 susvisée est modifié comme suit :
Au dixième alinéa, les mots : « Fort-de-France » sont remplacés par les mots : « Fort-de-France/Le Lamentin ».

Le deuxième alinéa du *a* est rédigé comme suit :
« À l'exception du SNA océan Indien, traité au *f* du présent article, chaque SNA comporte un service exploitation, un service technique et un service administratif. »

Au premier alinéa du *b*, les mots : « et Martinique Aimé-Césaire » sont supprimés.
Au premier alinéa du *c*, les mots : « Cayenne/Rochambeau » sont remplacés par les mots : « Cayenne/Félix-Eboué ».
Le *e* est supprimé.

Article 2

Dans l'annexe à la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 susvisée, les mots : « Cayenne Rochambeau » sont remplacés par les mots : « Cayenne/Félix-Eboué ».

Article 3

Le directeur des opérations est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 janvier 2013.

M. GEORGES